

## **LA DEFINITION D'UN PERIMETRE**

**2013**

*CETTE FICHE A ETE ELABOREE A PARTIR D'UN SEANCE DE FORMATION POUR TRAVAILLEURS SOCIAUX  
OEUVRANT AU DEVELOPPEMENT DE PROJETS DE COHESION SOCIALE EN REGION BRUXELLOISE.*

### **1. TOUR DES PARTICIPANTS POUR IDENTIFIER LES ELEMENTS A PARTIR DESQUELS ILS DEFINISSENT CHACUN LEUR PERIMETRE D'ACTION SOCIALE**

Voici la liste des différents éléments recueillis au cours de la séance, qui, selon les participants, ont contribué à la définition du périmètre de leur PCS local :

- adresse des habitants
- usagers du site
- boulevard
- le statut « locataire social »
- identité « Peterbos » des habitants
- chemins de fer
- identité « square Léopold » des habitants
- enjeux partagés par habitants avec statuts de locataires/propriétaires différents
- volontés institutionnelles et politiques
- sites des SISP, implantation du bâti
- morceau du périmètre de l'association
- souhaits institutionnels
- nombre de logements (recherche d'adéquation avec les moyens alloués)
- stratégies politiques et institutionnelles
- uniquement les logements sociaux
- frontières administratives (limites communales)
- mixité des publics, oui mais en veillant à un équilibre
- sous-périmètres dans un périmètre PCS car présence de différents quartiers
- Immeubles de logements sociaux, bâti, site
- identité de locataires sociaux
- frontières administratives (limites communales)
- sites de logements sociaux et de logements communaux
- frontières naturelles : chaussée et canal
- périmètre historique de l'association
- identité de quartier « le vieux Molenbeek »
- site de logements sociaux
- réalités financières (recherche d'adéquation avec les moyens alloués)
- habitude de vie des habitants
- périmètre PCS est un sous-quartier d'Anneessens
- Configuration des bâtiments et de leur disposition urbanistique
- site de logements sociaux
- frontières communales, géographiques et cartographiques

- frontières naturelles : parc
- lieu d'ancrage du travailleur social
- type de bâti
- enjeux communs, tensions sociales partagées
- souhait de voir un périmètre comme étant l'ensemble des sites de la SISP avec davantage de moyens pour déployer plusieurs projets dans des sous-périmètres d'action sociale
- état du bâti
- critères de liaison (communication entre les habitants)
- sentiment d'appartenance
- conditions socio-économiques des habitants

## **2. LISTE DES CRITERES DE DEFINITIONS D'UN PERIMETRE**

Il s'agit ici de lister les intitulés de définition d'un périmètre.

Il y a une nécessaire déclinaison de chacun de ces critères à opérer au regard du terrain de chacun.

Il est important de retenir que c'est la somme et l'articulation de l'ensemble de ces critères qui définissent un périmètre et pas un ou deux de cette liste.

**Plus on aura intégré et articulé l'ensemble des critères et, plus on aura un périmètre défini adéquatement pour y développer un projet de travail social communautaire.**

1. les éléments urbanistiques (type de bâti, configuration du quartier et des immeubles, ...)
2. les éléments cartographiques (sur un plan, j'observe des frontières liées au dessin des rues)
3. les éléments administratifs (limites communales, délimitation d'autres dispositifs (contrats de quartiers, cocof, ...), limites régionales, ...)
4. les enjeux sociaux (les combats sociaux, les revendications, les problématiques sociales, ...partagées par les occupants et usagers d'un même espace)
5. les volontés et stratégies institutionnelles et politiques
6. le sentiment d'appartenance des personnes à un lieu
7. l'identité et le statut des personnes (exemple : être locataire social)
8. le champ d'action de l'opérateur
9. le contexte et les conditions socio-économiques en présence dans l'espace
10. les critères de liaison (communication, contacts directs, rencontres et infrastructures collectives)
11. les institutions et services en présence et l'utilisation qui en est faite par les personnes
12. le mode de vie des personnes
13. les frontières naturelles (fleuves, rivières, montagnes, ...)

## **3. DISTINCTION ENTRE PERIMETRE D' ACTIONS ET PUBLIC-CIBLE**

Le périmètre est la **délimitation d'un champ d'action**. Dans la méthodologie de travail social communautaire, on parle de délimitation géographique ou de délimitation thématique. Au regard de la convention PCS (identiques pour l'ensemble des Projets en région bruxelloise), on y définit un périmètre géographique.

Dans les pratiques, on observe souvent une interprétation et une pratique du périmètre comme étant défini thématiquement. (« je travaille sur le champ du logement social »)

Cela crée une confusion et une déstabilisation.

Par ailleurs, une autre confusion se situe dans la définition du périmètre et la définition du public-cible.

Le public-cible représente les personnes avec lesquelles le travailleur social ou l'équipe de travailleurs sociaux va être amenée à fonctionner, au regard, toujours, des éléments de diagnostic communautaire et aux regards des priorités thématiques définies au sein même du PCS local.

Ainsi, concrètement, lorsqu'on parle de perméabilité des frontières du périmètre, on est en train de pointer que le public-cible est plus large que celui stricto sensu en présence à l'intérieur des frontières du périmètre d'action sociale défini.

Cette perméabilité est tout à fait nécessaire dans le développement du processus social, notamment pour éviter la ghettoïsation.

### CONCLUSION

Cette séance avait comme objectif de donner aux travailleurs sociaux PCS (sisp et associations) des balises et des outils pour les aider à structurer une présentation lors d'une prochaine plénière sur le thème du périmètre.

Il nous semble que l'objectif est atteint puisque chacun peut repartir avec les éléments qui définissent un périmètre d'action sociale communautaire et les principes qui guident cette définition.